



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
CANTON DE FOSSES

REPUBLIQUE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

S<sup>2</sup>LOW

ID : 095-219500550-20260321-ARRETE\_15\_2026-AI

MAIRIE DE BELLEFONTAINE

1, rue des Sablons  
95270 BELLEFONTAINE  
Tél : 01.34.71.01.76  
mairiesecretariat@bellefontaine.fr

## ARRÊTE DU MAIRE N° 15/2026

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE  
A Madame Jessica BERCHE  
Adjoint administratif**

Le Maire de la Commune de Bellefontaine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-19, R 2122-8 et R 2122-10,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Madame Jessica BERCHE, Adjoint Administratif, exerce les fonctions d'agent administratif de la commune de Bellefontaine et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans une série de domaines,

### ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Madame Célia DELAHAYE, Maire de la Commune de Bellefontaine (Val d'Oise) donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Madame Jessica BERCHE, Adjoint Administratif, exerçant les fonctions d'agent administratif, pour :

- **la délivrance et la certification matérielle et conforme des pièces et documents divers ne portant pas décision,**
- **la transmission des bordereaux d'envoi accompagnant tout courrier ou document,**
- **les attestations de sorties du territoire,**
- **les attestations d'accueil,**
- **les pièces et actes de l'état civil,**
- **la légalisation de signatures,**
- **l'établissement des notices individuelles de recensement en vue du service national,**
- **la délivrance des inscriptions scolaires,**
- **les contrats de location de la salle des fêtes communale,**

A compter du 21 mars 2026.

**ARTICLE 2** : le présent arrêté sera affiché et transcrit au registre des arrêtés de la commune  
Ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- Monsieur le Procureur de la République,
- Monsieur le Comptable Public de la collectivité,
- Notifié à l'intéressée.

Fait à Bellefontaine, le 21 mars 2026

Le Maire,

Célia DELAHAYE

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour  
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai  
de deux mois à compter de la présente notification

Notifié le : 21 mars 2026

Signature de l'agent :